

Il y a quelques jours, la foule se pressait à la salle de l'institution de musique religieuse de M. Choron. Une centaine de personnes qui n'avaient pu pénétrer ni à l'amphithéâtre, ni à la tribune, avaient été obligées de se placer dans le local même réservé aux choristes. A quoi faut-il attribuer un pareil concours après avoir vu désertes la plupart des salles de concerts durant le cours de la saison musicale? Uniquement à la réputation aussi brillante que méritée dont jouissent les exercices spirituels de M. Choron depuis l'année 1827. M. Choron avait réalisé d'avance pour les chœurs ce que le Conservatoire a réalisé pour les masses d'instruments, pour l'orchestre; et il avait trouvé le moyen d'obtenir avec des ensembles de voix une exécution aussi chaleureuse, aussi précise, aussi nuancée, que l'exécution instrumentale de la *société des concerts*. Et tandis que les directeurs de spectacles, les spéculateurs sur l'art s'en allaient demandant à nos jeunes réputations usées, quelque friperie nouvelle, quelque vieillerie rhabillée pour couvrir la nudité de leur répertoire, M. Choron seul donnait du neuf, car il puisait dans les trésors de trois siècles. Pour M. Choron, l'ancien c'était le nouveau.

Lors donc qu'une simple annonce a appris la réorganisation de ces exercices interrompus depuis 1831, on a vu tous les amateurs parisiens accourir en foule à la salle de la rue de Vaugirard. Tout est relatif ici-bas. On ne peut juger sainement d'une chose qu'en tenant compte des circonstances à la faveur desquelles ou malgré lesquelles elle est produite. Eh bien! si nous faisons la part des obstacles que M. Choron vient de surmonter dans sa dernière tentative, nous nous convainçons qu'elle n'a pas moins été étonnante que les autres.

A l'époque où une subvention au moins suffisante était allouée à M. Choron, il lui était permis d'entretenir un grand nombre d'élèves. Son zèle pourtant ne se renfermait jamais dans le nombre de sujets qui lui était imposé. Dans la vue d'améliorer l'établissement ou d'accueillir quelque sujet annonçant de la capacité, il en a toujours admis, à sa charge, un nombre beaucoup plus considérable. Un jour, madame Choron lui ayant fait observer qu'elle ne pouvait plus fournir à l'entretien et à la nourriture de ses élèves, il s'aperçut, en les comptant, qu'il en avait admis douze au-delà du nombre exigé. Aujourd'hui même il en a quatorze au lieu du nombre douze auquel il pourrait se borner.

Lui arrivait-il, en traversant une rue, d'entendre le chant d'un enfant? il s'approchait de lui, l'interrogeait, et s'il lui trouvait de l'intelligence et une jolie voix, il allait le demander à ses parents, l'emmenait chez lui, l'élevait, l'instruisait et le formait à ses frais. D'autres fois, il faisait des tournées de recherches dans les départemens pour lesquelles il ne réclamait jamais d'indemnité, et, s'il était obligé d'en accepter, il se bornait toujours à ses seuls déboursés, au lieu de la taxe qui lui eût alloué une somme beaucoup plus forte. Cela est arrivé en 1819, en 1821, et ces faits sont connus de l'ancien ministère de la maison du roi. Une personne qui s'intéressait à M. Choron, disait, il ya quelques années, à un des puissans du jour: *Votre laquais n'irait pas à Saint-Cloud avec ce qui suffit à M. Choron pour une tournée dans les départemens.*

// 110 // Avec les ressources du gouvernement, multipliées par ce que le zèle, la persévérance, l'amour de l'art ont de plus inventif et de plus ingénieux, M. Choron pouvait tenter de grandes choses. Ce fut alors, en effet, que pendant des années entières il fit apprendre à ses élèves les plus belles compositions de l'ancien répertoire de musique religieuse, à commencer par l'Homère de la musique catholique, Palestrina, jusqu'à Handel, œuvres extrêmement difficiles, à cause soit de l'ancien système de tonalité dans lequel elles sont écrites, soit du sens profondément religieux qu'elles renferment et qu'on ne peut découvrir sans une intelligence et des études toutes particulières. Il fit plus encore: il dépensa beaucoup d'argent pour des acquisitions d'œuvres classiques; il les fit traduire, disposer et copier. Une salle manquait pour l'exécution de ces ouvrages; muni d'une autorisation ministérielle, il en fit construire une à ses frais dans le local occupé par l'établissement. Mais, ce qu'on ne sait pas, c'est qu'à raison des avances considérables faites par M. Choron, le ministre se reconnut en débat avec lui; il fut donc convenu que tous les produits des exercices seraient dévolus au professeur, et que, dans le cas où il viendrait à être troublé dans sa jouissance, il y aurait lieu à indemnité. Cette convention a été ignorée de l'autorité qui, en 1831, a prononcé sur le sort de l'établissement, et, par-suite, la réduction dont il a été frappé a mis son fondateur hors d'état de poursuivre ses opérations.

Voici, en quelques chiffres, la position actuelle de M. Choron: au lieu de 44,000 fr qui lui étaient alloués par l'ancien gouvernement, il lui est accordé aujourd'hui une subvention de 12,000 fr.

Il faut en déduire: 1° Pour loyer et réparations locatives, 3,000 fr; 2° pour les honoraires et gages, 2,000. Total, 5,000 fr. Reste 7,000 fr. Sur cette somme de 7,000 fr, il faut: 1° instruire et entretenir 12 élèves; 2° M. Choron et sa famille, 6 personnes, 3° 4 employés de divers genres. Total, 22 personnes, ce qui donne environ 320 fr. par tête.

Or, comparez les résultats qu'obtenait M. Choron avec la subvention dont il jouissait sous l'ancien gouvernement, et ceux qu'il obtient à l'heure qu'il est avec ses modiques ressources, et ce qui semblait alors si miraculeux ne sera rien vis-à-vis de ce qu'il fait aujourd'hui; car, je le répète, il faut toujours juger relativement. Plusieurs personnes ne sont demandées: Pourquoi ne pas nous donner un oratorio de Handel au lieu du *Jugement dernier* [*Das Weltgericht*] de Schneider? Nous eussions nous-même exprimé le même désir, s'il eût pu être réalisé. Mais il faut songer qu'avec un noyau de douze élèves seulement il est impossible de tenter l'exécution d'un ouvrage d'Handel; que cette musique offre trop de difficultés et exige des études trop persévérantes pour qu'on puisse la confier en partie à des auxiliaires que le maître s'est obligé d'adjoindre aux douze élèves de son établissement.

Le même inconvénient ne se rencontrait pas pour l'oratorio de Schneider, dont le style est plus approprié au goût moderne et par conséquent d'une étude plus aisée. Aussi l'exécution a-t-elle été dans les chœurs presque toujours satisfaisante, quelquefois parfaite. Elle eût été plus colorée, plus rigoureuse, si M. Choron n'avait pas été forcé de réduire

les parties d'orchestre à un simple accompagnement de quatuor triplé et d'orgue, car l'orchestre a un rôle important dans un ouvrage. Oh! sans doute, à cause de cela et de beaucoup d'autres raisons nous eussions préféré un oratorio de Handel, *le Messie* [*Messiah*] ou *la fête d'Alexandre* [*Alexander's Feast*]. Il y a trop de fugues dans le *Jugement dernier* [*Das Weltgericht*], et ces fugues manquent d'animation et de // 111 // ce souffle puissant qui caractérise celles de Handel. On y trouve de beaux effets, un travail harmonique remarquable, des inspirations gracieuses, mais trop de traditions mozartiques, peu d'idées et peu d'invention. Les divers caractères n'y sont pas tranchés et distincts, les réprouvés parlent tous un langage uniforme. Cet œuvre manque de grandiose et d'éclat. Nous devons toutefois signaler la cavatine d'Eve, accompagnée par un trio de violoncelles plein d'élégance et de charme. Cet oratorio n'est pas de la musique sacrée, c'est de la *musique de chambre*, de la musique dramatique, et comme le dit plaisamment M. Choron lui-même, de la musique théâtrale en *us*. Le choix aurait pu être meilleur, sans doute, mais, encore une fois, il faut faire la part des circonstances, et ce concert, tel qu'il a été, donne la mesure de ce que pourrait faire encore M. Choron s'il était secondé et si le gouvernement soutenait ses efforts.

Il faut ajouter que M. Choron n'a pu surveiller, à cause de l'état de sa santé, l'exécution de cette composition. Cette exécution a été confiée au seul homme capable de remplacer convenablement le professeur, M. Nicoud, son gendre. Au moment où nous parlons, M. Choron est retiré dans une maison de santé où les soins les plus généreux lui sont prodigués. Sous ce rapport encore, sa position est digne d'exciter le plus vif intérêt. L'épuisement de ses forces et ses souffrances sont le fruit des travaux de toute sa vie et des sacrifices sans nombre qu'il a faits dans l'intérêt de l'art. Si, comme nous l'espérons, sa précieuse vie se prolonge encore, si le gouvernement fait droit à ses réclamations, il consacrerá ses dernières années à l'étude des monumens de la musique du seizième siècle. Et il serait inouï qu'un pouvoir composé en partie d'hommes qui ont donné des preuves de leur estime pour la science, vit avec indifférence une des branches les plus importantes de l'art se perdre de nouveau dans l'obscurité d'où M. Choron l'a tirée le premier.

Journal Title: L'UNIVERS RELIGIEUX

Journal Subtitle:

Day of Week: lundi/mardi

Calendar Date: 12/13 MAI 1834

Printed Date Correct: Yes

Year: 2^e ANNÉE

Pagination: col. 109 à 111

Issue: 162

Title of Article: BEAUX-ARTS.

Subtitle of Article: *Concerts du Conservatoire de Musique classique et religieuse, fondé et dirigé par M. Choron. — Première séance. Oratorio du Jugement dernier [Das Weltgericht] de Schneider. — Question administrative.*

Signature: J. D'ORTIGUE.

Pseudonym:

Author: Joseph d'Ortigue

Layout: Front-page main text

Cross-reference: